



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crimes contre l'humanité

Question écrite n° 92486

Texte de la question

M. Frédéric Reiss souhaite interpeller le M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, au sujet d'une récente manifestation d'extrémistes turcs à Lyon. Il semblerait que le 18 mars dernier, une manifestation rassemblant près de 3 000 extrémistes turcs se réclamant du mouvement des Loups Gris ait eu lieu à Lyon avec l'autorisation du préfet du Rhône. Apparemment certaines bannières affichaient « Il n'y a jamais eu de génocide ! » et s'opposaient à la mise en place d'un mémorial du génocide arménien de 1915. Dans la mesure où notre pays a reconnu ce génocide le 18 janvier 2001, il souhaite connaître sa position sur cette question et espère que toutes les mesures nécessaires seront prises afin d'éviter que notre pays ne puisse servir de tribune d'expression aux divers mouvements d'extrême droite turcs.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92486

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4110